

Informations générales _____	2
Description _____	2
Conditions d'admissibilité _____	2
Inscription au programme _____	2
Reconnaissance de statut _____	2
Condition de maintien de statut _____	2
Programme de formation _____	3
Formation générale des officiels de Cheval Québec (formation asynchrone) _____	3
Formation spécialisée et examens _____	3
Stage d'apprenti _____	3
Évaluation des dossiers par le comité des officiels de Cheval Québec _____	3
Réussite du programme de formation _____	4
Pour se préparer aux formations _____	4
Informations et ressources supplémentaires _____	4
Formation spécifique : Juge en derby d'attelage _____	5
Programme de formation _____	5
Formation spécialisée : juge en derby d'attelage _____	5
Examen théorique pour la formation spécifique en derby d'attelage _____	5
Formation spécifique : Juge en concours combiné d'attelage _____	5
Programme de formation _____	5
Formation spécialisée : juge en concours combiné d'attelage _____	5
Examen théorique pour la formation spécifique en concours combiné d'attelage _____	5
Formation spécifique : Juge en TREC _____	6
Programme de formation _____	6
Formation spécialisée : juge en TREC _____	6
Examen théorique pour la formation spécifique en TREC _____	6
Formation spécifique : Juge en gymkhana _____	6
Programme de formation _____	6
Formation spécialisée : juge en gymkhana _____	6
Examen théorique pour la formation spécifique en gymkhana _____	6
Formation spécifique : Juge en performance western _____	7
Préparation à la formation _____	7
Programme de formation _____	7
Formation spécialisée : juge en performance western _____	7
Examen théorique pour la formation spécifique en performance western _____	7
Évaluation en simulation _____	7
Documents d'information complémentaires _____	8

Informations générales

Description

L'officiel veille à la mise en place et au respect des règlements tels que définis par la fédération. Il veille à l'instauration et au maintien d'une compétition juste et équitable. L'officiel a des devoirs envers la fédération sportive, l'organisateur, les participants, ses collègues officiels ainsi qu'envers les chevaux et leur bien-être.

L'officiel remplit la fonction définie par son accréditation lors des compétitions où ses services sont retenus par un organisateur.

Cheval Québec accrédite des officiels pour les disciplines et fonctions suivantes :

Discipline	Fonction
Attelage (Derby)	Juge
Attelage (Concours combiné)	Juge
Gymkhana	Juge
Performance western	Juge
TREC	Juge

Conditions d'admissibilité

Le candidat qui souhaite devenir officiel :

- Est âgé de 18 ans et plus
- A une expérience de la compétition et de la discipline pertinente à la fonction
- Est membre en règle de Cheval Québec

Inscription au programme

Le candidat qui souhaite s'inscrire au programme de formation :

- Soumet la [demande d'ouverture de dossier](#) en y joignant le [formulaire de demande d'accréditation](#) expliquant la ou les raisons pour lesquelles il désire devenir un officiel accrédité et présentant les qualités et expériences qui le qualifient ;
- Soumet deux lettres de référence de la part d'organisateur de compétition, d'administrateurs d'associations affiliées et en règle ou d'officiels accrédités par Cheval Québec. Au moins une des lettres de référence provient d'un officiel accrédité ;
- Participe aux formations définies pour la discipline et la fonction.

Reconnaissance de statut

Les membres de Cheval Québec qui souhaitent obtenir une accréditation d'officiel provincial sur la base d'une accréditation d'une autre fédération reconnue :

- Soumettent une [demande d'ouverture de dossier](#) en y joignant le [formulaire de demande d'accréditation](#) expliquant la ou les raisons pour lesquelles il désire devenir un officiel accrédité ;
- Participent aux formations générales et au perfectionnement d'officiels lorsque requis ;
- Sont exemptés de la réalisation des stages et des formations propres à la discipline et à la fonction.

Condition de maintien de statut

Pour maintenir son accréditation, l'officiel :

- Demeure membre en règle de Cheval Québec ;
- Acquiesce annuellement les frais de cotisation d'officiel ;
- Participé à deux séances de perfectionnement par cycle de trois ans parmi la liste des activités de perfectionnement des officiels reconnues par Cheval Québec, soit :
 - Formation spécialisée de mise à niveau pour la discipline

- Formation générale de mise à niveau pour les officiels de Cheval Québec
- Formations multisports des officiels de Sport Québec
- Formation de mise à niveau d'une autre fédération dans la discipline concernée (p. ex. : Canada Équestre, AQHA, APHA, ADS, etc.)
- Agit en tant qu'officiel selon les critères spécifiques de sa discipline

Discipline	Critère minimum
Attelage	2 compétitions aux 3 ans
Gymkhana & Performance	3 compétitions aux 2 ans
TREC	1 compétition aux 3 ans

Si une discipline offre un nombre insuffisant de compétitions, rendant impossible pour les officiels de conserver leurs points liés à leur rôle actif dans une compétition sanctionnée, ils peuvent demander à Cheval Québec une mise à jour manuelle de leur accréditation afin de maintenir leur statut valide.

Programme de formation

Le programme de formation des officiels est divisé en quatre étapes : la formation générale, la formation spécialisée, les stages d'apprentis et la révision du dossier par le comité des officiels.

Un officiel qui détiendrait une certification dans plus d'une discipline n'aura à faire qu'une seule fois la formation générale, mais devra participer à toutes les formations spécialisées pertinentes aux fonctions et disciplines dans lesquelles il est accrédité.

Formation générale des officiels de Cheval Québec (formation asynchrone)

La formation générale des officiels de Cheval Québec est une formation asynchrone qui sera disponible dans l'ÉquiCampus au courant de l'automne 2026.

Formation spécialisée et examens

Veuillez consulter le contenu des formations spécifiques relatives à chaque discipline et fonction.

L'examen théorique doit être complété en ligne dans les trente (30) jours suivant la formation. La note de réussite est de 85 %. Il s'agit d'un examen en ligne à livre ouvert.

Stage d'apprenti

Le candidat est responsable de faire ses démarches auprès des officiels accrédités et des organisateurs de compétition pour solliciter leur accord quant à sa présence en tant qu'apprenti lors de compétitions sanctionnées par Cheval Québec. Les mentors approuvés pour signer les évaluations de stage sont identifiés sur la liste des mentors disponible sur demande à competitions@cheval.quebec.

Il est recommandé que le candidat officiel participe à la totalité de l'événement afin de voir une variété d'épreuves et de niveaux. Le candidat officiel doit minimalement participer à une journée complète de compétition pour que le stage soit considéré comme recevable.

Le candidat doit faire un minimum de trois (3) stages auprès de deux (2) d'officiels différents lors de compétitions distinctes. Les officiels agissant à titre de mentor transmettront à Cheval Québec l'évaluation du candidat officiel.

Attention ! Les compétitions tenues sur plusieurs jours permettent de compter pour un seul stage lorsque le candidat est supervisé par le même officiel. Les compétitions tenues sur un même site sont considérées comme des compétitions distinctes seulement si elles ont un numéro de permis différent.

Évaluation des dossiers par le comité des officiels de Cheval Québec

Le comité des officiels de Cheval Québec se réunit à l'automne pour réviser les dossiers des candidats à l'accréditation d'officiel. L'ensemble des pièces du dossier des candidats sont à remettre à Cheval Québec au plus tard le 1^{er} octobre.

Sur la base du dossier soumis, le comité des officiels peut recommander la réalisation de stages supplémentaires ou de mentorat avant de réexaminer les dossiers.

Réussite du programme de formation

Pour réussir le programme, le candidat officiel :

- Suit les formations générales et formations spécialisées concernées ;
- Réussit les examens écrits pertinents et, lorsqu'applicable, les évaluations complémentaires selon les barèmes établis (formation générale et formation spécifique) ;
- Participe à des stages d'apprentis selon les critères de sa discipline et de sa fonction ;
- Participe, lorsque requis par le comité des officiels, à des stages, des formations ou du mentorat supplémentaire.

Cheval Québec fera parvenir au candidat une lettre lui annonçant sa réussite et son inscription à titre d'officiel sur la liste de Cheval Québec une fois le dossier révisé par le comité des officiels.

Pour se préparer aux formations

Afin d'être prêts pour la formation, les candidats sont invités à prendre connaissance des documents suivants de Cheval Québec afin de les maîtriser : le Règlement de sécurité, le Code d'éthique de Cheval Québec et le règlement spécifique de sa discipline.

Informations et ressources supplémentaires

Agent de régie, compétitions & formation des officiels
competitions@cheval.quebec
514-252-3053 poste 3508

Coordination des programmes
programmes@cheval.quebec
514-252-3053 poste 3403

Formation spécifique : Juge en derby d'attelage

Programme de formation

Le programme spécifique de formation des juges en derby d'attelage se compose :

- De la formation générale des officiels
- De la formation spécialisée de juge en derby d'attelage ;
- De deux examens théoriques (un pour la formation générale et un pour la formation spécifique) ;
- De trois (3) stages d'apprentis réalisés auprès d'un minimum de deux (2) organisateurs distincts et d'au moins deux (2) officiels différents. Un minimum de deux (2) stages sont réalisés à l'extérieur de la région de résidence du candidat. Il est fortement recommandé que des stages soient réalisés lors des derbys d'été et des derbys d'hiver.

Formation spécialisée : juge en derby d'attelage

La formation de juge en derby d'attelage est donnée par un formateur choisi par Cheval Québec et porte sur les règlements généraux pour les compétitions d'attelage, les règlements spécifiques du derby d'attelage ainsi que les notions de base pour la conception de parcours de derby.

Examen théorique pour la formation spécifique en derby d'attelage

L'examen théorique pour la formation de juge en derby d'attelage doit être complété en ligne dans les trente (30) jours suivant la formation. La note de réussite est de 85 %. Il s'agit d'un examen en ligne à livre ouvert.

Formation spécifique : Juge en concours combiné d'attelage

Programme de formation

Le programme spécifique de formation des juges en concours combiné d'attelage se compose :

- De la formation générale des officiels
- De la formation spécialisée de juge en concours combiné d'attelage ;
- De deux examens théoriques (un pour la formation générale et un pour la formation spécifique) ;
- De trois (3) stages d'apprentis réalisés auprès d'un minimum de deux (2) organisateurs distincts et d'au moins deux (2) officiels différents. Un minimum de deux (2) stages sont réalisés à l'extérieur de la région de résidence du candidat.

Formation spécialisée : juge en concours combiné d'attelage

À l'heure actuelle, Cheval Québec n'offre pas directement la formation pour le concours combiné d'attelage, mais reconnaît les formations propres à la discipline des organismes suivants : Canada Équestre, USEF et ADS.

Examen théorique pour la formation spécifique en concours combiné d'attelage

Des examens théoriques peuvent être exigés dans le cadre du cursus de formation des organismes reconnus.

Un examen théorique portant sur le règlement de Cheval Québec est exigé, y compris lorsque le candidat a réalisé la formation d'une autre fédération ou association reconnue. La note de réussite est de 85 %. Il s'agit d'un examen en ligne à livre ouvert.

Formation spécifique : Juge en TREC

Programme de formation

Le programme spécifique de formation des juges en TREC se compose

- Des formations de tronc commun ;
- De la formation spécialisée de juge en TREC ;
- De deux (2) examens théoriques (un pour la formation générale et un pour la formation spécifique) ;
- De trois (3) stages d'apprentis réalisés auprès d'un minimum de deux (2) organisateurs distincts et d'au moins deux (2) officiels différents.

Formation spécialisée : juge en TREC

La formation de juge en TREC est donnée par un formateur choisi par Cheval Québec et porte sur les règlements spécifiques du TREC ainsi que l'évaluation des différentes phases de la compétition.

Examen théorique pour la formation spécifique en TREC

L'examen théorique pour la formation de juge en TREC doit être complété en ligne dans les trente (30) jours suivant la formation. La note de réussite est de 85 %. Il s'agit d'un examen en ligne à livre ouvert.

Formation spécifique : Juge en gymkhana

Programme de formation

Le programme spécifique de formation des juges en gymkhana se compose :

- Des formations de tronc commun ;
- De la formation spécialisée de juge en gymkhana ;
- De deux (2) examens théoriques (un pour la formation générale et un pour la formation spécifique) ;
- De trois (3) stages d'apprentis réalisés auprès d'un minimum de deux (2) organisateurs distincts et d'au moins deux (2) officiels différents. Un minimum de deux (2) stages sont réalisés à l'extérieur de la région de résidence du candidat.

Formation spécialisée : juge en gymkhana

La formation de juge en gymkhana est donnée par un formateur choisi par Cheval Québec et porte sur les règlements généraux pour les compétitions western et les règlements spécifiques du gymkhana.

Examen théorique pour la formation spécifique en gymkhana

L'examen théorique pour la formation de juge en gymkhana doit être complété en ligne dans les trente (30) jours suivant la formation. La note de réussite est de 85 %. Il s'agit d'un examen en ligne à livre ouvert.

Formation spécifique : Juge en performance western

Préparation à la formation

Les candidats intéressés à suivre la formation de juge en performance western sont vivement encouragés à faire minimalement une année de formation personnelle composée d'expérience à titre de scribe lors d'événements sanctionnés ainsi que des stages à titre d'auditeur.

La fonction de juge en performance western couvre l'ensemble des disciplines et épreuves suivantes :

- Équitation à la laisse
- Présentation au licou
- Équitation western
- Obstacle western
- Obéissance aux commandements
- Pas et trot
- Plaisance western
- Parcours western
- *Reining*
- Plaisance classique
- Équitation classique
- *Ranch riding*

Programme de formation

Le programme spécifique de formation des juges en performance western se compose :

- De la formation générale des officiels
- De la formation spécialisée de juge en performance western ;
- De deux (2) examens théoriques (un pour la formation générale et un pour la formation spécifique) ;
- D'une évaluation en simulation (tenue dans le cadre de la formation spécifique pour la discipline) ;
- De trois (3) stages d'apprentis réalisés auprès d'un minimum de deux (2) organisateurs distincts et d'au moins deux (2) officiels différents. Un minimum de deux (2) stages sont réalisés à l'extérieur de la région de résidence du candidat.

Formation spécialisée : juge en performance western

La formation de juge en performance western est donnée par un formateur choisi par Cheval Québec et porte sur les règlements généraux pour les compétitions western et les règlements spécifiques de la performance western.

Examen théorique pour la formation spécifique en performance western

L'examen théorique pour la formation de juge en performance western doit être complété en ligne dans les trente (30) jours suivant la formation. La note de réussite est de 85 %. Il s'agit d'un examen en ligne à livre ouvert.

Évaluation en simulation

La simulation comprend des épreuves de performance et de reining que les candidats devront juger. Cette évaluation se tient en personne. Les candidats devront regarder et noter des épreuves durant un visionnement. Il n'y a pas de reprise vidéo ou de ralenti. Les candidats seront évalués lors de la simulation par le ou les formateurs. La note de réussite est de 80 %.

****Important****

L'évaluation en simulation est tenue à même la formation spécifique de discipline. Il ne s'agit pas d'une activité séparée.

Documents d'information complémentaires

- [Politique en matière de protection de l'intégrité de Cheval Québec](#)
- [Vidéo d'information du RSLQ et de Sport'Aide sur la politique en matière d'intégrité dans les sports](#)
- [Fiche d'information rapide sur la politique en matière de protection de l'intégrité](#)
- [Dépôt de plainte – Politique de protection de l'intégrité](#)
- [Protocole de gestion des commotions cérébrales](#)
- [Fiche de suivi – Protocole de gestion des commotions cérébrales](#)
- [Standard canadien de biosécurité : <https://cheval.quebec/Competition-Organiser-une-competition-Standard-canadien-de-biosecurite>](#)
- [Code d'éthique de Cheval Québec : <https://cheval.quebec/Competition-Code-dethique>](#)
- [Guide de biosécurité de Cheval Québec](#)
- [Code de pratique des équidés](#)